

Fiche technique activité		DIS – ACT 014 Version n° 03 15/10/2013
Description brève	Prestataire de service – distribution - commerce de détail	
	Description	Code
Lieu	Prestataire de service	PL74
Activité	Prestataire de service secteur "distribution - commerce de détail"	AC61
Produit	Produit non spécifié	PR126
Ag/Au/E	Enregistrement	-
Type de n° Agr/Aut	-	
Guide autocontrôle	Pas de guide	-
Un opérateur ayant cette activité ne dispose pas d'infrastructures propres et se met (ou met son personnel) à disposition d'autres opérateurs qui disposent d'infrastructures pour exercer l'activité visée. L'activité de prestataire de service, possible dans différents secteurs, sera en règle générale l'unique activité de l'opérateur.		
Activité obligatoire (= activité devant obligatoirement être présente pour pouvoir exercer l' activité de la fiche)		
-		
Activités implicites (= activités qui font partie de l'activité principale et qui sont couvertes par l' activité de la fiche et n'ont donc pas besoin d'être enregistrées séparément)		
-		
Activités subséquentes (= activités qui ne peuvent être exercées seules et qui découlent de l' activité de la fiche et doivent être enregistrées séparément)		
-		
Activités liées (= activités que l'on trouve souvent associées à l' activité de la fiche et qui doivent être enregistrées séparément)		
Prestataire de service secteur "transformation" (PL74AC63PR126) Prestataire de service secteur "horeca" (PL74AC62PR126)		
Base juridique		
Arrêté royal du 16 janvier 2006 fixant les modalités des agréments, des autorisations et des enregistrements préalables délivrés par l'Agence fédérale pour la Sécurité de la Chaîne alimentaire.		
Autres documents requis par la demande (en dehors du formulaire de demande)		
-		
Visite(s) d'inspection nécessaires à l'attribution d'Ag/Au et check-liste(s) à utiliser pour attribuer l'Agr/Aut		
-		
Conditions pour attribuer l'Agr/Aut		
-		
Informations complémentaires et/ou remarques		
-		
Autocontrôle		
Non auditable		
Financement		
Secteur de facturation: commerce de détail. Tarif spécifique de la contribution, comme ces opérateurs ne peuvent pas bénéficier de la diminution du tarif de la contribution pour SAC validé.		